



DELIBERATION N° D.2025.09.57

du Conseil municipal du 25 septembre 2025

Attribution d'une subvention exceptionnelle au profit de l'Union Athlétique de Versailles pour permettre à la perchiste Francesca Bellon de participer à des compétitions internationales.

Date de la convocation : 19 septembre 2025

Date d'affichage : 26 septembre 2025

Nombre de conseillers en exercice : 53

Secrétaire de séance : Mme Marie-Agnès AMABILE

Rapporteur : M. Nicolas FOUQUET

Président : Monsieur François DE MAZIERES

Sont présents :

M. Jean-Pierre LAROCHE DE ROUSSANE, Mme Pilar SALDIVIA, M. Michel BANCAL, M. Emmanuel LION, M. François DARCHIS, M. Charles RODWELL, M. Nicolas FOUQUET, Mme Claire CHAGNAUD-FORAIN, M. Jean-Yves PERIER, M. Bruno THOBOIS, Mme Muriel VAISLIC, Mme Corinne FORBICE, M. Alain NOURISSIER, Mme Nadia OTMANE TELBA, M. Arnaud POULAIN, Mme Marie-Pascale BONNEFONT, M. Xavier GUITTON, Mme Corinne BEBIN, Mme Emmanuelle DE CREPY, Mme Dominique ROUCHER-DE ROUX, Mme Stéphanie LESCAR, Mme Marie-Agnes AMABILE, Mme Marie BOELLE, M. Michel LEFEVRE, Mme Anne-Lise JOSSET, Mme Sylvie PIGANEAU, Mme Céline JULLIE, M. Moncef ELACHECHE, M. François DE MAZIERES, M. François-Gilles CHATELUS, M. Philippe PAIN, Mme Florence MELLOR, M. Eric DUPAU, Mme Nicole HAJJAR, Mme Martine SCHMIT, M. Olivier DE LA FAIRE, M. Erik LINQUIER, M. Wenceslas NOURRY.

Absents excusés:

Mme Marie-Laure BOURGOUIN-LABRO, M. Fabien BOUGLE, Mme Anne JACQMIN, Mme Stephanie BELNA, M. Thierry DUGUET, M. Pierre FONTAINE, M. François BILLOT DE LOCHNER.
Mme Annick BOUQUET (pouvoir à M. Nicolas FOUQUET), Mme Brigitte CHAUDRON (pouvoir à Mme Marie BOELLE), M. Christophe CLUZEL (pouvoir à M. François DE MAZIERES), Mme Anne-France SIMON (pouvoir à M. Moncef ELACHECHE), Mme Ony GUERY (pouvoir à Mme Stéphanie LESCAR), M. Gwilherm POULLENNEC (pouvoir à M. Philippe PAIN), Mme Béatrice RIGAUD-JURE (pouvoir à Mme Dominique ROUCHER-DE ROUX), Mme Anne-Lys DE HAUT DE SIGY (pouvoir à Mme Emmanuelle DE CREPY).

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;

Vu les statuts de l'association Union Athlétique de Versailles ;

Vu la demande de subvention exceptionnelle de l'Union Athlétique de Versailles ;

Vu le budget de la ville de Versailles et l'affectation des dépenses correspondantes sur l'imputation suivante : 933 « culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs » ; 9330 « services communs » ; 65748 « subvention de fonctionnement - autres personnes de droit privé ».

L'Union Athlétique de Versailles (UAV) accueille près de 900 licenciés du loisir à la compétition internationale au stade de Montbauron et dans la halle d'athlétisme du centre sportif Jean-Marc Fresnel à Porchefontaine. Le club évolue au niveau national 1B (3ème niveau national).

Guillaume Boulet, entraîneur depuis de nombreuses années à l'UAV, accompagne l'athlète Francesca Bellon en saut à la perche. Cette jeune femme italienne de 30 ans, qui s'entraîne à Versailles environ

20h par semaine, est par ailleurs professeure de Lettres au lycée en même temps que doctorante en sciences du langage à l'université de Montpellier (elle parle 5 langues : russe, chinois, anglais, italien, français).

A la suite d'une progression remarquée avec des performances qui dépassent le seuil international, Francesca se classe dans le top 4 français et fait partie des 100 meilleures perchistes du monde à l'été 2025 avec une performance à 4m38, la rapprochant de ses objectifs de participer aux championnats internationaux et aux Jeux Olympiques de Los Angeles en 2028.

Le projet olympique à destination de Los Angeles 2028 prenant consistance, il devient possible pour la Ville de soutenir cette perchiste de haut-niveau qui représente aussi bien l'UAV que la ville de Versailles à l'international.

Prenant en considération que le coût moyen d'un déplacement pour participer à un meeting international pour deux personnes (athlète et entraîneur) est de 1 000 € et considérant l'intérêt que représente le rayonnement de ces participations internationales pour la Ville, il est proposé au Conseil municipal de soutenir financièrement ce Club en lui attribuant une subvention exceptionnelle de fonctionnement d'un montant de 1 000 € (équivalent à un soutien à hauteur de 50% sur deux déplacements hivernaux sur la saison sportive 2025/2026).

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'adoption du Conseil municipal :

APRES AVOIR DELIBERE, DECIDE,

- 1) d'accorder à l'Union Athlétique de Versailles, une subvention exceptionnelle de fonctionnement de 1 000 €, pour lui permettre de financer les frais de déplacements de la perchiste Francesca Bellon, dans ses participations aux compétitions internationales ;
- 2) d'approuver les termes de la convention annexée ;
- 3) d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer l'acte et tout document s'y rapportant.

M. le Maire soumet les conclusions du rapporteur au vote du Conseil municipal.

Nombre de présents : 38

Nombre de pouvoirs : 8

Nombre de suffrages exprimés : 46 (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité par 46 voix

Cet acte est susceptible d'être déféré devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de son affichage.